

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Commission « Développement économique et urbanisme »

37 Bien à usage d'habitation sis 14 quai d'Amont, parcelle cadastrée section AL n°353 - cession au profit de Mme Fatiha HADDAOUI

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAVAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Pouvoir à :

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

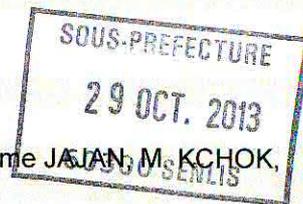
La Ville est propriétaire d'un bien à usage d'habitation, vide de toute occupation et location, sis 14 quai d'Amont à Creil. Ce bien est cadastré section AL n°353 pour une contenance totale de 620 m² conformément au plan de division ci-joint.

Ce bien n'ayant pas vocation à rester dans le patrimoine de la commune, une procédure de mise en vente au mieux disant a été lancée au mois de juin 2013 sur la base de l'estimation de France Domaine fixée à 218.000 euros.

Une seule offre a été réceptionnée dans les délais fixés. Mme Fatiha HADDAOUI, domiciliée 1 allée de la Pierre Taillée à Creil, propose l'acquisition de ce bien au prix de 218.000 euros équivalent à l'estimation de France Domaine. L'acquisition est envisagée pour l'établissement de la résidence principale de la famille. Au vu du projet présenté et du montant proposé, cette offre peut être retenue.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession dans ces conditions au profit de Mme Fatiha HADDAOUI et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville
Vu l'estimation de France Domaine,
Considérant l'offre de prix faite par madame Fatiha HADDAOUI,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 23 Contre : 7 Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article 1er : d'accepter la cession au profit de Mme Fatiha HADDAOUI d'un bien à usage d'habitation sis 14 quai d'Amont, parcelle cadastrée section AL n°353 pour une contenance de 620 m², au prix de 218.000 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte 2138 UR 824.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013

et publication ou notification le ... 25/10/2013

CREIL le... 29/10/2013.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy